

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018**

Date de la convocation : 23/05/2018
Date de l'affichage : 31/05/2018
Date du contrôle de légalité : 31/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT

Le vingt-neuf mai à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame ÉCOMARD Chantal - Madame LEBRUN Catherine - Madame GROBOIS RENAUD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice - Monsieur GAZILLE Marc – Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur BOURDU Gilles - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc - Madame LE PENDU Élisabeth - Monsieur HAROUET Gilles.

Absents : Monsieur PICAT Didier - Madame LEPORT Valérie - Monsieur ROBERT Bertrand François.

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Madame LEPORT Valérie à Madame DELAUNAY Benoît

Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Madame ERMENEUX Alix

Madame Alix ERMENEUX a été élue secrétaire.

N°DEL-2018-31 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2018-05 à DEC-2018-22

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2018-05	20/03/18	21/03/18	Décision du Maire de retenir la proposition faite par l'entreprise ATLANTIQUE PAYSAGES de Saint Mars du Désert, pour les travaux d'entretien des zones engazonnées du secteur de la zone d'équipement, à raison de 14 tontes annuelles, pour un montant de 6 076 € HT, soit 7 291,20 € TTC. Ce marché est d'une durée d'un an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.
DEC-2018-06	21/03/18	21/03/18	Décision du Maire de retenir la proposition faite par l'entreprise OUEST COLLECTIVITES de Melesse (35), pour l'acquisition de 20 tentes pliantes (stands), pour un montant de 34 800 € TTC.
DEC-2018-07	29/03/18	30/03/18	Décision du Maire autorisant la signature de l'avenant au mandat d'études pré-opérationnelles avec Loire-Atlantique Développement SELA de Nantes (société d'économie mixte), dans le cadre de la réalisation des études préalables nécessaires au futur aménagement du quartier destiné essentiellement à l'habitat du site du Prieuré, pour un montant de dépenses à engager par le mandataire à hauteur de 58 400 € HT pour la tranche ferme (études de terrain diverses – études urbaines/archi – études infrastructures – études environnementales et mission économiste) et de 32 600 € HT pour la tranche conditionnelle (étude d'impact et dossiers réglementaires).
DEC-2018-08	29/03/18	30/03/18	Décision du Maire autorisant l'achat d'un nouveau serveur, auprès de notre prestataire de maintenance informatique, la société PROSELIS de Campbon, pour un montant de 13 849.20 € TTC, ce qui permettra également de déployer un nouveau plan de reprise d'activité à la mairie (sauvegarde sécurisée, complète, opérationnelle et quotidienne) sur l'actuel NAS (serveur de stockage en réseau).
DEC-2018-09	04/04/18	05/04/18	Décision du Maire autorisant la signature du marché d'extension du restaurant scolaire – lot n°14-Equipements de cuisine, avec la société EQUIP'SERVICE de TREILLIERES, pour un montant de : -Offre de base : 69 093 € HT soit 82 911.60 € TTC -Options retenues :

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ option technique n°1 : mamite électrique basculante 70 litres : 15 407 € HT, soit 18 488.40 € TTC, ▪ option technique n°2 : caniveau de sol 400 x 600 mm : 814 € HT, soit 976.80 € TTC.
DEC-2018-10	04/04/18	05/04/18	<p>Décision du Maire d'autoriser la signature du marché de mise en accessibilité handicapés du bar tabac presse « La Terrasse » (bâtiment communal), avec les sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Lot 1 – Electricité – SSI – Chauffage – Ventilation – Plomberie</u> : L'entreprise GOURET S.A. - 44850 LE CELLIER, pour un montant de 65 464.12 € TTC, ▪ <u>Lot 2 – Plâtrerie – Menuiseries bois – plafonds suspendus</u> : L'entreprise EURL P. BRIAND - 53970 L'HUISSERIE, pour un montant de 16 285.20 € TTC, ▪ <u>Lot 3 – Gros-œuvre</u> : L'entreprise BATI BREIZ - 22190 PLERIN, pour un montant de 4 320 € TTC.
DEC-2018-11	05/04/18	05/04/18	<p>Décision du Maire autorisant la signature de la proposition faite par le bureau d'architecture Cub Architecture de Vertou, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre simple, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'office de la halte-garderie, et ce pour un montant forfaitaire de 5 280 € TTC.</p>
DEC-2018-12	17/04/18	20/04/18	<p>Décision du Maire autorisant la signature de l'avenant 01 au marché de conception et d'édition du journal municipal - lot n°2 - Impression et livraison en mairie du journal municipal, avec l'imprimerie Planchenault d'Ancenis, en raison de l'augmentation du nombre d'exemplaires imprimés, pour les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impression du journal municipal à raison de 525.62 € HT/unité (9 numéros par an de 8 pages), - Impression du journal municipal à raison de 682.30 € HT/unité (1 numéro par an de 12 pages), - Impression d'une fiche à encarter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ format A4 recto : 232.23 € HT, ▪ format A4 recto-verso : 239.02 € HT
DEC-2018-13	23/04/18	23/04/18	<p>Décision du Maire de retenir la proposition faite par la société PRODIM de Carquefou, pour l'achat de matériel pour l'entretien futur des nouveaux sols du restaurant scolaire et de l'école maternelle, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autolaveuse duplex 420 et chariot de transport : ▪ Aspirateur poussière FA15 silencio comple (sacs papiers et turbo brosse compris) : 616.87 € TTC ▪ Aspiro-brosseur XP20 : 1 040.50 € TTC
DEC-2018-14	23/04/18	23/04/18	<p>Décision du Maire de retenir la proposition faite par la société ELAN CITE d'Orvault, dans le cadre d'une prestation de maintenance du radar pédagogique Evolis Solution, pour une durée de 3 ans, à raison d'un coût annuel de 199 € HT/an, comme la garantie initiale de 2 ans de ce matériel arrive à échéance.</p>
DEC-2018-15	26/04/18	27/04/18	<p>Décision du Maire de signer l'avenant 01 à l'accord-cadre à bons de commande, relatif aux travaux d'entretien de la voirie communale (lot 3 : rechargements, purges et enduits d'usure – lot 4 : point à temps automatique), attribué à l'entreprise EIFFAGE Route Ouest d'Ancenis, Il est pris acte de la nouvelle dénomination de l'entreprise à savoir : la société EIFFAGE Route Sud Ouest.</p>
DEC-2018-16	26/04/18	27/04/18	<p>Décision du Maire autorisant la signature de l'avenant 01 à la commande signée avec la société EIFFAGE ENERGIE de Nantes (agence de Cholet), pour les travaux d'électricité et de contrôle des accès et d'intrusion dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle des élus, pour une moins-value de 1 595.70 € HT. Le nouveau montant des travaux du lot Electricité – contrôle des accès – intrusion est désormais de 4 564 € HT, soit 5 476.80 € TTC.</p>
DEC-2018-17	27/04/18	03/05/18	<p>Décision du Maire de signer le contrat d'entretien du système de sécurité incendie de la mairie, avec la société EATON – COOPER Sécurité SAS de Riom (63), pour une durée d'un an reconductible deux fois, pour un montant de 780 € TTC/an.</p>
DEC-2018-18	14/05/18	17/05/18	<p>Décision du Maire de signer le marché de réfection des éclairages sportifs du complexe sportif Charles des Jamonières, avec la société HERVE THERMIQUE de Saint Herblain, pour un montant de 51 765.78 € TTC.</p>

DEC-2018-19	17/05/18	17/05/18	Décision du Maire de signer la commande relative aux travaux de réaménagement de la halte-garderie (lot menuiserie), avec la société Menuiserie de la Loire de Mouzillon (44), pour un montant total de 6 285.22 € TTC.
DEC-2018-20	17/05/18	17/05/18	<p>Décision du Maire, de signer la commande avec la société ABELIUM COLLECTIVITES de PLEURTUIT (35), dans le cadre de l'acquisition du logiciel DominoWeb avec un portail familles avec hébergement, et un système de pointage, pour la gestion du service de restauration scolaire, pour un montant global de 14 938.80 € TTC.</p> <p>Sont inclus dans cette prestation, la première année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 jours de formation sur site pour 4/5 personnes pour un montant de 1 890 € TTC, ▪ 1 journée de suivi au bon fonctionnement après montée en charge (validation des acquis, perfectionnement), pour un montant de 630 € TTC, ▪ la maintenance annuelle au logiciel DominoWeb (1^{er} accès) pour un montant de 480 € TTC, ▪ la maintenance annuelle au logiciel DominoWeb pour accès supplémentaire, pour un montant de 132 € TTC, ▪ la maintenance annuelle du portail familles, pour un montant de 564 € TTC, ▪ la maintenance annuelle pour le logiciel de pointage Pocketo, pour un montant de 180 € TTC, ▪ l'hébergement annuel de l'application, de la base de données et le certificat SSL, pour un montant global de 1 140 € TTC. <p>Les années suivantes, les montants liés à la maintenance devront être inscrits au budget correspondant.</p>
DEC-2018-21	18/05/18	18/05/18	<p>Décision du Maire de signer le contrat de commissionnement au site webenchères, avec la société BEWIDE de Brest, qui définit les conditions d'utilisation du site webenchères ainsi que les prestations qui y sont associées, pour permettre à la commune : de mettre en vente aux enchères un ou plusieurs biens mobiliers, de choisir les Conditions Générales de Vente adaptées à son projet, aux internautes de consulter des annonces de biens mobiliers mis aux enchères, aux internautes inscrits d'enchérir sur un bien.</p> <p>Le coût d'installation et le paramétrage du site webenchères s'élève à 480 € TTC, et le droit d'usage du site s'élèvera à 10% du montant hors taxe des ventes.</p> <p>L'option de formation à distance à l'utilisation du site webenchères est retenue pour un coût de 150 € TTC.</p> <p>Cette prestation a une durée d'un an. Ce contrat sera renouvelé par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 4 ans.</p>
DEC-2018-22	22/05/18	23/05/18	Décision du Maire de signer le marché avec la société MAC de Tinteniac (35), pour l'achat de 130 chaises surélevées pour les maternelles, 170 chaises pour les élémentaires et adultes et de 45 tables rabattables, et ce pour un coût global de 38 471.88 € TTC.

N°DEL-2018-32 : Création d'un poste de chargé de mission « Urbanisme et développement »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer, à compter du 1^{er} juin 2018, un emploi permanent de catégorie B (rédacteur) de chargé de mission « urbanisme et développement » à temps complet, pour le recrutement d'un agent non titulaire, par contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée totale de deux ans,

- approuve de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget correspondant – chapitre 012

N°DEL-2018-33 : Expérimentation de la médiation préalable obligatoire – Convention avec le CDG 44

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adhère à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Centre de Gestion.

N°DEL-2018-34 : Convention pour la mise à disposition d'une archiviste pour la maintenance des archives communales à partir du 04 juin 2018 pour une durée de 7 jours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention annexée à la délibération ainsi que tout autre document correspondant à la mise à disposition de l'archiviste à compter du 04 juin 2018 pour une durée de 7 jours de travail effectif, pour la maintenance des archives.

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget correspondant.

N°DEL-2018-35 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°2 au lot 3 – Démolition – Maçonnerie – Béton armé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise BIGEARD, l'avenant 2 au lot 3/Démolition – Maçonnerie – Béton armé, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 2 830.90 € HT soit 3 397.08 TTC, portant ainsi le montant global du lot 3 à 201 965.08 € HT, soit 242 358.10 € TTC.

N°DEL-2018-36 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°2 au lot 5 – Couverture et bardage zinc - Etanchéité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise LOIRE ATLANTIQUE TOITURES, l'avenant 2 au lot 5/Couverture et bardage zinc - étanchéité, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 9 245.78 € HT soit 11 094.94 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 5 à 186 551.85 € HT, soit 223 862.22 € TTC.

N°DEL-2018-37 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot 6 – Menuiserie extérieures aluminium

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise ATLANTIQUE OUVERTURES, l'avenant 1 au lot 6/Menuiseries extérieures aluminium, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 876 € HT soit 1 051.20 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 6 à 210 706.65 € HT, soit 252 847.98 € TTC.

N°DEL-2018-38 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°2 au lot n°7 – Menuiseries intérieures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise AMH, l'avenant 2 au lot 7/Menuiseries intérieures, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 1 591.82 € HT soit 1 910.18 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 7 à 72 470.55 € HT, soit 86 964.66 € TTC.

N°DEL-2018-39 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot n°8 – Cloisons sèches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise ARTBAT SYSTEM, l'avenant 1 au lot 8/cloisons sèches, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 4 351.85 € HT soit 5 222.22 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 8 à 144 351.97 € HT, soit 173 222.36 € TTC.

N°DEL-2018-40 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot n°9 – Plafonds suspendus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise A.P.M., l'avenant 1 au lot 9/Plafonds suspendus, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 918.78 € HT soit 1 102.54 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 9 à 22 717.20 € HT, soit 27 260.64 € TTC.

N°DEL-2018-41 : Budget Commune 2018 – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 du budget commune 2018.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-1553-213 : Education non scolaire	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-181-94 : Commerces	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-222-820 : Travaux acquisition non affectés	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1551-251 : Ecoles+rest. scolaire(courants)	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	62 500,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	62 500,00 €	62 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

N°DEL-2018-42 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique dans le cadre des travaux de modification de la Halte-Garderie en multi-accueil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique dans le cadre des travaux pour transformation du bâtiment actuel de la Halte garderie en Multi-accueil.

N°DEL-2018-43 : Installation classée pour la protection de l'environnement – Elevage de porcs en agriculture biologique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Jérémy DIAIS au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur la commune d'OUDON pour l'installation d'un élevage de porcs en Agriculture Biologique.

LE CELLIER, le 1^{er} juin 2018,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL



